



Créer de **BELLES** pelouses
depuis 1960

Garantie de qualité et Garantie prolongée de Manderley

Manderley inc. (ci-après nommée « Manderley ») a pour mission de cultiver du gazon de la plus haute qualité. Nous soutenons cette promesse d'une Garantie de qualité de trente (30) jours sur notre gazon en plaques à partir de la date de livraison.

Une Garantie prolongée du plan de remplacement du gazon en plaques est aussi offerte à l'achat, procurant protection et assurance à long terme de votre investissement en gazon.

Sous ces plans, Manderley offrira un gazon de remplacement sans aucuns frais, lorsque nécessaire, pour toutes les surfaces affectées d'une pelouse Manderley dans la période de temps couverte par la Garantie ou la Garantie prolongée.

En cas de réclamation, la Garantie de qualité de trente (30) jours ou la Garantie prolongée est limitée à fournir le gazon de remplacement. Aucuns frais de livraison, d'installation et de main d'œuvre, de traitement ou tous autres frais ne seront couverts.

Garantie de qualité de 30 jours -

Sujet aux termes et conditions décrites ci-dessous, tous les achats de gazon en plaques sont soutenus sans frais par notre Garantie de qualité de trente (30) jours actuelle. L'utilisation de l'Engrais Manderley est recommandée pour favoriser un enracinement rapide et contribuer de façon continue à la santé de la pelouse. L'Engrais Manderley peut être acheté chez Manderley au moment de l'achat et sera livré avec le gazon en plaques. Notre Garantie de qualité s'applique que vous décidiez d'acheter ou non notre engrais.

Garantie prolongée de 2 ans -

Sujet aux termes et conditions décrits ci-dessous, notre garantie prolongée optionnelle de deux (2) ans procure une protection de deux (2) ans sur le gazon en plaques à partir de la date de livraison couvrant un montant équivalant à 20 % de la valeur de votre achat (livraison, taxes, semences, engrais et Cube bleu exclus).

**Ce plan peut être acheté dans les trente (30) jours suivant la livraison du gazon en plaques.*



Créer de **BELLES** pelouses

depuis 1960

Termes et conditions

Les conditions suivantes s'appliquent :

- 1- Le gazon a été installé le **même jour dans les trois (3) heures** suivant la livraison.
- 2- Le sol a été préparé correctement et nos procédures d'installation et d'arrosage recommandées telles que publiées sur notre site www.manderley.com ont été respectées.
- 3- Les propriétaires doivent démontrer qu'ils ont fait un effort raisonnable pour un entretien adéquat de la pelouse en ce qui a trait à **l'installation, l'arrosage, l'engrais et la coupe du gazon**. Fertiliser avec l'Engrais Manderley est recommandé sans être obligatoire.
- 4- Le gazon en plaques doit profiter d'un ensoleillement adéquat (6 heures/jour).
- 5- Le gazon en plaques endommagé par les animaux domestiques ou sauvages n'est pas couvert par la garantie.
- 6- Le gazon en plaques brûlé suite à une application inadéquate d'engrais ou produits chimiques n'est pas couvert par la garantie.
- 7- Le gazon en plaques endommagé par des facteurs externes comprenant, mais sans limitation, piscines, patis noires ou trampolines n'est pas couvert par la garantie.
- 8- Le gazon en plaques remplacé sous la couverture de la Garantie de 30 jours et la Garantie prolongée n'est pas couvert par la garantie.
- 9- La garantie ne s'applique pas à tout gazon en plaques endommagé directement ou indirectement par une catastrophe naturelle, un glissement de terrain, une tornade, la foudre, la grêle, le feu et/ou le vandalisme.

Manderley se réserve le droit de rembourser le prix d'achat comme recours exclusif en vertu de cette garantie.

Réclamations:

- 1- Les réclamations doivent être soumises par écrit avant l'échéance de la période de garantie.
- 2- La garantie sera honorée seulement si le propriétaire avise Manderley par écrit à warranty@manderley.com dans les dix (10) jours suivant l'apparition des premières surfaces affectées, et donne une description du problème et des photographies pour soutenir leur réclamation.
- 3- Nous communiquerons avec vous par téléphone et vous poserons plusieurs questions afin d'établir un diagnostic et aider à identifier la cause du problème et offrir une recommandation de solution.
- 4- Si approprié, vous serez requis d'appliquer la recommandation et allouer deux (2) semaines pour en vérifier l'efficacité. En cas d'échec, un gazon de remplacement sera proposé.
- 5- Avant que nous approuvions une réclamation de garantie, notre département de garantie doit avoir reçu des photos permettant d'étudier et valider les réclamations.